

**COMPTE RENDU DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mai 2020**

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 18/05/2020

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, à huis clos, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents :

Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Jean-Christophe LETAVERNIER, Michel LETRIBOT, Jean-Charles MARIE, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET,

Madame Valérie FOUREY a été élue secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET MAIRES DELEGUES

• **ELECTION DU MAIRE**

Après le vote de chaque conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants ----- 19
Nombre de suffrages déclarés nuls----- 0
Nombre de suffrages exprimés----- 19
Majorité absolue ----- 10

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
ONRAED Isabelle	9	neuf
PERRIN Renny	10	dix

Monsieur PERRIN Renny a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

• **N° 013/2020 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Maire, nouvellement élu, ayant pris la présidence de l'assemblée, informe qu'en application des articles L. 2121-1 et L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

En conséquence il sera procédé à l'élection de 3 adjoints qui sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage. Cette liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire de sa liste des adjoints suivante : M. VANRYCKEGHEM Jean, 1^{er} Adjoint, Mme ONRAED Isabelle, 2^e Adjoint, M. VIVET Bernard, 3^e Adjoint, Monsieur le Maire demande si d'autres listes sont proposées, n'ayant qu'une liste proposée, il est procédé à l'élection de la liste des adjoints.

• **ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS**

Après le vote de chaque conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants ----- 19
Nombre de suffrages déclarés nuls----- 3
Nombre de suffrages exprimés----- 16
Majorité absolue ----- 9

Liste des adjoints	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste VANRYCKEGHEM Jean	16	seize

Monsieur VANRYCKEGHEM Jean a été proclamé 1^{er} Adjoint, Madame ONRAED Isabelle a été proclamée 2^e Adjointe et Monsieur VIVET Bernard a été proclamé 3^e Adjoint et ont été immédiatement installés.

• **ELECTION DES MAIRES DELEGUES**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, à main levée, d'élire les maires délégués suivants :

Maire délégué de la commune déléguée d'Acqueville : Mme ONRAED Isabelle
Maire délégué de la commune déléguée d'Angoville : M. SIMON Daniel
Maire délégué de la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout : M. VIVET Bernard
Maire délégué de la commune déléguée de Placy : M. QUIRIE Louis
Maire délégué de la commune déléguée de Tournebu : M. VANRYCKEGHEM Jean

• **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.

N° 014/2020 - INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET MAIRES DELEGUES

Le Maire étant élu et ayant pris ses fonctions à compter du 25 mai 2020, son indemnité est allouée de droit au taux maximum selon les barèmes établis par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-2 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Considérant que la commune compte 1 362 habitants.

Après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité des votants :

- A compter du 25 mai 2020, les indemnités qui seront allouées aux adjoints et maires délégués dans l'ordre du tableau sont fixées en pourcentage de la même base selon le barème ci-dessous :
 - 1^{er} adjoint et maire délégué de la commune déléguée de Tournebu: 19,80 %
 - 2^e adjoint et maire délégué de la commune déléguée d'Acqueville : 19,80 %
 - 3^e adjoint et maire délégué de la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout : 19,80 %
 - Maire délégué de la commune déléguée d'Angoville : 17,00 %
 - Maire délégué de la commune déléguée de Placy : 17,00 %

Ces indemnités de fonction seront payées mensuellement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **N° 015/2020 - Constitution de la commission de travail pour la réhabilitation de la l'ancien EHPAD** : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de constituer une commission de travail concernant le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD et demande aux conseillers s'ils souhaitent participer à cette commission de travail.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de proposer les membres suivants :

Monsieur PERRIN Renny, Monsieur LETAVERNIER Jean-Christophe, Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Madame ONRAED Isabelle, Monsieur VIVET Bernard, Monsieur LETRIBOT Michel, Monsieur LEGROS Jacques, Monsieur CARREY Damien, Madame HUBERT-BENDZYK Christine.

- **N° 016/2020 - Convention indemnisation cession terrains dans le cadre du périmètre de protection du captage d'eau des sources de Moulines** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la protection du périmètre de captage d'eau des sources de Moulines, le Syndicat EAU du BASSIN CAENNAIS propose une indemnisation pour la perte de valeur vénale et acquisition de terrains communaux situés sur la Commune déléguée de Tournebu lieu-dit « le Saule » et cadastrés section ZA n° 11, 12 et 13 pour une superficie de 4 210 m².

Le montant de l'indemnisation s'élève à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition d'indemnisation d'un montant de 50 000 € pour la perte de valeur vénale et cession des terrains communaux référencés ci-dessus.
- Autoriser à donner délégation à Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Maire-adjoint pour effectuer les démarches nécessaires à cette cession et signer tout document y afférent.

- **Approbation du compte rendu du 4 mars 2020** : Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 4 mars 2020 a été transmis aux membres.

Madame FOUREY demande qu'il soit précisé concernant la gestion du patrimoine location que cette gestion ne soit pas confiée complètement au notaire mais que la Commune conserve la gestion des loyers.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 4 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.